



Document d'information de la Fédération du saumon atlantique

C.P. 5200, St. Andrews (N.-B.) E5B 3S8
P. O. Box 807, Calais, ME USA 04619-0807
Tél. : 506 529-4581 www.asf.ca

Ententes de conservation d'envergure internationale FSA-NASF

I. PÊCHE AU SAUMON AU LARGE DU GROENLAND ET DES ÎLES FÉROÉ

- Les grands saumons sauvages de l'Atlantique (> 63 cm) originaires de rivières d'Amérique du Nord et d'Europe migrent vers des aires d'alimentation dans les eaux de l'ouest du Groenland et de la région des îles Féroé.
- Des saumons issus de centaines de rivières se rassemblent dans ces régions. Les efforts de pêche commerciale à filets dérivants et maillants à l'ouest du Groenland et à la palangre aux îles Féroé constituent une pêche de stocks mixtes parce qu'il est impossible de ne cibler que les saumons provenant de populations relativement saines. Par exemple, en 2017, on a déterminé que 1,4 pour 100 des saumons prélevés de la récolte au Groenland étaient d'origine américaine, alors que la population de saumons sauvages de l'Atlantique est inscrite sur la Endangered Species Act.
- La récolte dans le cadre de la pêche aux îles Féroé, qui a été pour la première fois déclarée en 1968, s'établissait à 5 tonnes métriques pour atteindre un sommet de 1 025 tonnes en 1981. La technique de pêche utilisée était la palangre appâtée. À l'exception d'une brève reprise en l'an 2000, il n'y a pas eu de pêche commerciale dans la région depuis 1992, date à laquelle la première entente de conservation avec la Faroese Salmon Fishing Vessel Association (Laksaskip) a été signée.
- Au Groenland, la pêche intensive au saumon sauvage de l'Atlantique a débuté vers les années 1960 et a atteint un sommet en 1971, lorsque, selon les données dont nous disposons, 2 700 tonnes métriques de saumons ont été récoltées, soit près de 810 000 grands saumons. Ces pêcheurs privilégiaient la pêche à filets dérivants et maillants.
- En 1998, face à la baisse des taux de prise et à l'effondrement des stocks, l'Organisation mondiale pour la conservation du saumon de l'Atlantique Nord (OCSAN), organisme régi par un traité dont font partie tous les gouvernements des nations dotées de rivières à saumon de l'Atlantique, à l'exception de l'Islande, a interdit l'exportation du saumon en provenance du Groenland, bien qu'une pêche de subsistance et commerciale interne limitée ait subsisté.
- En 2014, la délégation du Groenland au sommet de l'OCSAN a déclaré unilatéralement un contingent de 45 tonnes (à des fins de consommation personnelle et commerciales) pour la période allant de 2015 à 2017. Cette pêche était contraire aux conseils de la communauté scientifique internationale, mais représentait quand même une baisse par rapport à la récolte estimée de 88 tonnes (déclarée et non déclarée) de 2014. En 2015, le Groenland a déclaré une récolte totale de 58 tonnes, mais en 2016 et en 2017, les récoltes estimées se sont établies à 27 et 28 tonnes respectivement.

II. COMPOSITION DES STOCKS ET TENDANCES RÉCENTES

- Puisqu'il n'y a pas de pêche commerciale au saumon aux îles Féroé depuis 1992, nous ne disposons pas de données sur la composition des stocks de saumons originaires d'Amérique du Nord et d'Europe fréquentant les eaux côtières de la région. Un échantillonnage effectué au début des années 1990 indique qu'environ 20 pour 100 des saumons hivernant dans cette région provenaient d'Amérique du Nord.
- Au Groenland, la composition de la récolte est évaluée annuellement. Très récemment, en 2017, on a déterminé que 74 pour 100 de la récolte était constituée de saumons pluribermarins d'origine nord-américaine, soit près de 6 100 saumons. Cela représente un déclin par rapport au sommet atteint en 2011 (93 %), mais une hausse par rapport au niveau atteint en 2016 (64 %).
- Tous les saumons sauvages de l'Atlantique récoltés au large du Groenland sont des pluribermarins, et la majorité de ceux qui sont originaires d'Amérique du Nord proviennent de quatre régions : les rivières se déversant dans le golfe du Saint-Laurent ainsi que celles de la péninsule gaspésienne, de la Côte-Nord du fleuve Saint-Laurent et du Labrador.

III. ENTENTES ASF-NASF-KNAPK ANTÉRIEURES

- Trois ententes de conservation antérieures ont été conclues entre la Fédération du saumon atlantique (ASF), le North Atlantic Salmon Fund (NASF) et l'Association of Hunters and Fishers du Groenland (KNAPK). La FSA est un organisme de conservation dont le siège social se trouve au Canada et aux États-Unis. Le NASF est un organisme américain doté de sections locales en Islande, en Scandinavie et en Europe de l'Ouest. KNAPK est un syndicat représentant les membres d'industries traditionnelles groenlandaises.
- La première entente a été signée en 1993. Une entente de reconduction a été signée en 1994. La troisième et plus récente entente était en vigueur de 2002 jusqu'à la fin de 2010. Elle a été annulée en 2011 lorsque la pêche de subsistance déclarée s'établissait à 40 tonnes, le double du contingent maximal permis aux termes de l'entente.
- De 2002-2010, la FSA et le NASF ont financé plus de 750 projets au Groenland, principalement destinés à encourager des pêches à la morue et à la lompe durables.
- Dans les années qui ont suivi 1993 et 1994, et notamment en 2011, le Conseil international pour l'exploration de la mer, organisme scientifique fournissant des conseils impartiaux sur la pêche aux gouvernements nationaux, a rapporté une augmentation de l'abondance de saumons de l'Atlantique adultes dans l'Atlantique Nord.
- L'entente conclue avec Laksaskip, la Faroese Salmon Fishing Vessel Association, est reconduite chaque année depuis 1992. Elle a été principalement financée par le NASF, bien que, à compter de 2018, la FSA commencera à assumer une partie des coûts.

IV. ENTENTES ACTUELLES

- Détails financiers : Les ententes de conservation actuelles conclues avec les pêcheurs du Groenland et des îles Féroé sont des contrats privés renfermant des données financières sensibles. Tous les fonds nécessaires à l'appui de ces ententes sont recueillis par l'entremise de collectes de fonds privées auprès de donateurs et de partisans de la FSA et du NASF. Il n'y aura aucune contribution de la part du gouvernement. Par conséquent, la FSA et le NASF se réservent le droit de garder secrètes les modalités financières de ces ententes.
- Détails du programme : Dans le cadre de l'entente conclue avec Laksaskip, un versement sera effectué dans un compte bancaire commun, et les fonds distribués aux détenteurs de permis de pêche dans les îles Féroé. Les fonds alloués serviront à financer des projets d'éducation sur la conservation et de développement de solutions de rechange viables à la pêche au saumon sauvage de l'Atlantique.
- L'entente négociée avec la KNAPK sera en vigueur pendant 12 années et verra la création d'un compte bancaire conjoint connu sous le nom de Fonds saumon. Tous les fonds seront attribués sous forme de bourses à l'appui de projets qui permettent aux pêcheurs à saumon anciens et actuels de participer à d'autres formes de pêche durable et à des activités qui soutiennent les objectifs de conservation du milieu marin du gouvernement du Groenland.
- Une partie des fonds servira à améliorer le mécanisme de surveillance et de déclaration de la pêche de subsistance maximale de 20 tonnes permise en vertu de l'entente. Une disposition de l'entente prévoit par ailleurs, comme mesure incitative additionnelle, de dédommager les pêcheurs pour chaque tonne du contingent non récoltée.
- Des rapports d'étape périodiques seront rédigés et communiqués à toutes les parties. Le gouvernement du Groenland a consenti à soutenir l'entente, et ses représentants au sommet de l'OCSAN déclareront publiquement un quota zéro pour la pêche commerciale chaque année en juin pendant la durée de vie de l'entente.

